

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard 01.40.58.75.00
Annonces 01.40.58.77.56
Accueil commercial . . 01.40.15.70.10

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 1635 - page 105

65 - Hautes-Pyrénées

ASSOCIATIONS SYNDICALES DE PROPRIETAIRES

Créations

Déclaration à la préfecture des Hautes-Pyrénées.

ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE LIBRE DE FRECHET-AURE.

Objet : assurer ou faire assurer l'aménagement, l'entretien et la gestion des ouvrages collectifs permettant une bonne utilisation des fonds de l'association, ainsi que les travaux nécessaires à l'amélioration ou à la protection des sols ; on entend par ouvrages collectifs, soit des ouvrages réalisés par l'association sur les terres situées à l'intérieur de son périmètre ou en dehors, soit des ouvrages déjà existants avant la création de l'association ou des ouvrages mis à disposition par des tiers, pouvant concourir aux missions de l'association ; assurer ou faire assurer la mise en valeur et la gestion des fonds à destination pastorale ou agricole, ainsi que des terrains boisés inclus dans son périmètre ; l'association peut, à titre accessoire seulement, et à condition que la gestion en soit confiée à des tiers, autoriser ou réaliser des équipements à des fins autres qu'agricoles ou forestières, mais de nature à contribuer au maintien de la vie rurale et à des actions tendant à la favoriser ; à titre ponctuel et marginal, l'association pourra accomplir certaines activités accessoires contribuant à l'accomplissement de son objet principal ou qui en sont le complément naturel.

Siège social : mairie, Le Village, 65240 Fréchet-Aure.

Date de délivrance du récépissé : 26 octobre 2016